

**Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction des Affaires Culturelles**

**Affaires Culturelles**

**REF : DAC2010016**

**Signataire : NL/HR**

**OBJET : Signature d'avenants n° 3 aux conventions d'objectifs triennales entre la Ville d'Aubervilliers et plusieurs structures et associations culturelles.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 qui prévoit qu'une convention soit passée avec les organismes de droit privé bénéficiant de subventions publiques annuelles dépassant 23.000 €,

Vu la délibération n° 227 du 24 novembre 2005 et la délibération n° 255 du 15 décembre 2005 autorisant le Maire à signer les conventions d'objectifs triennales avec plusieurs structures et associations culturelles,

Vu la délibération n° 291 du 27 novembre 2008 autorisant le Maire à signer les avenants aux conventions d'objectifs triennales avec plusieurs structures et associations culturelles : Théâtre de la Commune – Le Studio – CAPA – Zingaro – Accordéon club – les Laboratoires d'Aubervilliers – le Festival pour éveiller les regards, les prorogeant d'une année,

Vu la délibération n° 315 du 17 décembre 2009 autorisant le maire à signer les avenants n° 2 aux conventions d'objectifs triennales avec plusieurs structures et associations culturelles : Théâtre de la Commune – Le Studio – CAPA – Zingaro – Accordéon club – les Laboratoires d'Aubervilliers – le Festival pour éveiller les regards, les prorogeant d'une année,

Vu les projets d'avenant n° 3 aux conventions d'objectifs triennales avec les structures et associations suivantes : Théâtre de la Commune – Le Studio – CAPA – Zingaro – les Laboratoires d'Aubervilliers – le Festival pour éveiller les regards, modifiant la durée de ces conventions,

Considérant qu'il y a lieu par ailleurs de signer une convention avec les organismes de droit privé bénéficiant d'une avance sur subvention,

Vu le budget de l'exercice en cours,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le maire à signer les avenants n° 3 aux conventions d'objectifs triennales prorogeant de 6 mois supplémentaires à compter du 01 janvier 2011 avec les associations et structures suivantes :

- le Théâtre de la Commune, Centre Dramatique National d'Aubervilliers
- le Cinéma le Studio
- le Centre d'Arts Plastiques Camille Claudel (CAPA)
- le Théâtre Equestre Zingaro
- les Laboratoires d'Aubervilliers
- le Festival de films « pour éveiller les regards »

Le Maire

Jacques SALVATOR

Reçu en Préfecture le : 24/12/2010

Publié le : 23/12/2010

Certifie exécutoire le : 24/12/2010